



Ministère des Forêts, de la Faune et des Parcs

Plan d'aménagement spécial

**Broutement des cerfs de Virginie sur l'île d'Anticosti
2019-2020**

2019-07-30

Réalisé par :

Ministère des Forêts, de la Faune et des Parcs

Unités de gestion de Sept-Îles, Havre-Saint-Pierre et Anticosti

456, avenue Arnaud, bureau 1.03

Sept-Îles (Québec) G4R 3B1

Téléphone : 418 964-8300



Éric Fleury, Ing. f.



Date

Recommandé par :



Mathieu Cyr

Directeur de la gestion des forêts de la Côte-Nord



Date

Photographies page 1:

MFFP

© Gouvernement du Québec

Ministère des Forêts, de la Faune et des Parcs

Avant-propos

Lorsque d'importants massifs forestiers sont atteints par une perturbation naturelle, le Ministère prépare un plan d'aménagement spécial en vue d'assurer, entre autres, la remise en production des superficies touchées. Ce plan peut déroger du Règlement sur l'aménagement durable des forêts.

Le ministre détermine aussi les conditions de réalisation que doit respecter chaque organisme concerné pour la mise en œuvre du plan spécial.

Le ministre peut accorder aux organismes qui en font la demande une aide financière pour la réalisation du plan d'aménagement spécial.

Table des matières

Avant-propos.....	3
Introduction	5
Description de la perturbation.....	6
Déléataire de gestion concerné	6
Liste et période de réalisation des travaux	6
Impact sur la réalisation de la stratégie d'aménagement	11
Estimation de l'aide financière maximale.....	12
Approbation du plan	12
Annexe1 : Valeur des travaux et budgets	13
Annexe 2 : Localisation des travaux	14
Construction de clôtures	14
Démantèlement de clôtures	14
Entretien de clôtures	15
Récolte et voirie forestière	15
Reboisement	16
Préparation de terrain.....	16
Réfection et construction de chemin secteur Sainte-Anne	17

Introduction

Ce plan d'aménagement spécial, applicable en 2019-2020, a pour but d'assurer la mise en œuvre de la stratégie du plan général d'aménagement intégré des ressources (PGAIR) de l'île d'Anticosti. Le PGAIR a pour objectif d'aménager l'habitat du cerf de Virginie sur ce territoire.

En effet, l'implantation de blocs clôturés permet de soustraire les surfaces aménagées au broutement du cerf de Virginie. Ce type d'infrastructures est défini comme un « exclos ». L'objectif à long terme de cette stratégie est de générer un couvert forestier adéquat pour assurer l'approvisionnement de bois et le maintien de l'habitat du cerf de Virginie. Pour faire diminuer la densité des cerfs à l'intérieur des exclos, des mesures de contrôle seront mises en place pour assurer l'atteinte des objectifs de la stratégie.

Depuis la mise en œuvre de la stratégie du PGAIR, plusieurs exclos ont été construits afin de soustraire les plantations et la régénération naturelle du sapin baumier au broutage excessif du cerf de Virginie. À ce jour, plus de 13 millions de dollars ont été investis. Les exclos ont une superficie moyenne de 5 km². La clôture d'un exclos doit avoir une longévité d'au moins 12 ans. Ce délai permet aux jeunes tiges de sapin d'atteindre une hauteur suffisante pour que leurs ramilles soient soustraites au broutement. Toutefois, un entretien saisonnier est requis pour les maintenir en bon état et, surtout, pour empêcher l'introduction de cerfs de Virginie dans les exclos, et ce, peu importe la saison.

Description de la perturbation

Compte tenu de la densité élevée de cerfs de Virginie (plus de 20 par km²) et du broutage excessif, le sapin baumier ne se régénère pas de lui-même sur l'île d'Anticosti. En effet, le broutage excessif du cerf de Virginie convertit les sapinières en pessières blanches. Or, les sapinières sont vitales pour le cerf de Virginie en période hivernale. La stratégie du PGAIR est de régénérer une portion de la surface de l'île d'Anticosti avec des semis de sapin baumier (naturel ou par reboisement). Sans l'application de cette stratégie, la densité de cerfs de Virginie diminuerait grandement.

Dès l'installation des clôtures, des mesures sont mises en place pour contrôler, le plus rapidement possible, la densité des cerfs à l'intérieur de l'exclos. Les mesures utilisées sont :

- L'implantation de sentiers de chasse pour améliorer l'accès;
- L'entretien des sentiers de chasse existants;
- L'amélioration de la visibilité pour la chasse (ex. : percée visuelle à l'aide de broyeur forestier);
- La compensation financière pour les activités de baisse de densité de cerfs en exclos.

Dès que les objectifs de régénération sont atteints à l'intérieur des exclos, la clôture est démantelée.

Déléataire de gestion concerné

Gestion forestière Solifor Anticosti S.E.C.
Représentée par son commandité Gestion Solifor inc.
5700, rue J.-B. Michaud, bureau 440
Lévis (Québec) G6V 0B1

Liste et période de réalisation des travaux

Les travaux prévus pour l'exercice 2019-2020 sont présentés ci-dessous. Ils devront être réalisés dans le respect du protocole d'entente sur la construction, le démantèlement et l'entretien des clôtures sur l'île d'Anticosti inclus dans le document de mise en œuvre opérationnelle de l'entente de délégation de gestion¹. Ces travaux et les sommes prévues sont détaillés à l'annexe 1.

¹ Se référer à l'entente de délégation de gestion n° 1062
<https://mffp.gouv.qc.ca/forets/amenagement/ED-pdf/ed-1062.pdf>

- a) Construction de clôtures (figure 1) : Quatre exclos seront mis en place pendant la saison 2019-2020. Il s'agira des exclos Fillion, Sainte-Anne, Huard et McDonald. Ces nouveaux exclos auront une superficie respective de 134 ha, de 130 ha, de 210 ha et de 143 ha. De plus, le périmètre de ces exclos sera respectivement de 6,3 km, de 4,7 km, de 6,8 et de 6,1 km.



FIGURE 1 : INSTALLATION DE LA CLÔTURE À L'AIDE D'UN PORTEUR FORESTIER

- b) Démantèlement d'exclos (figures 2 et 3) : La clôture des exclos Sainte-Anne et Maskati sera retirée sur une longueur totalisant près de 29,8 km.



FIGURE 2 : COUPE DES BOULONS LORS DU DÉMANTÈLEMENT DE LA CLÔTURE



FIGURE 3 : ENROULEMENT DE LA CLÔTURE DÉMANTELÉE

- c) Entretien des exclos actifs (figures 4 et 5) : Dix-sept exclos totalisant plus de 126 km de clôtures feront l'objet d'une surveillance et de réparations afin de maintenir leur étanchéité.



FIGURE 4 : CLÔTURE COUCHÉE QUI DOIT ÊTRE RÉPARÉE



FIGURE 5 : REMPLACEMENT D'UN POTEAU EN BOIS TOMBÉ PAR UN POTEAU DE MÉTAL

- d) Préparation de terrain et reboisement : Près de 680 ha feront l'objet de préparation de terrain. Plus de 489 000 plants de sapin et 487 000 plants d'épinette blanche seront mis en terre dans les secteurs scarifiés en 2018-2019. Ces travaux feront

l'objet d'un contrat attribué par appel d'offres. Les sommes qui y sont associées seront versées par l'entremise de Rexforêt (budgets des travaux sylvicoles non commerciaux).

- e) Réfection et construction de chemins : Près de 1,5 km de chemins sera l'objet de réfections et 1,5 km de chemins sera construit pour donner accès au secteur Sainte-Anne. Un ponceau de 2 000 mm sera installé sur la rivière Cailloux en remplacement du pont fermé sur la même rivière.

La localisation des travaux cités précédemment est illustrée à l'annexe 2.

Impact sur la réalisation de la stratégie d'aménagement

La stratégie d'aménagement porte essentiellement sur la mise en place de surfaces clôturées, l'entretien des clôtures et le contrôle de la densité des cerfs.

L'objectif premier est d'établir une régénération de sapins de qualité et en nombre suffisant. Sans l'installation de clôtures, l'atteinte de cet objectif est impossible (figure 6).

Le fait de ne pas intervenir adéquatement pour contrôler et limiter le broutage des cerfs met en péril le succès du plan. L'objectif est de constituer des peuplements pouvant maintenir une densité de cerfs suffisante, afin de soutenir une chasse économiquement viable pour les pourvoiries en place à l'île d'Anticosti.

De plus, dans le cas où les tiges de sapins n'ont pas atteint une hauteur suffisante dans un délai donné en raison d'une densité de cerfs plus élevée que celle souhaitée, l'exclos doit être abandonné. L'abandon de plusieurs exclos empêchera l'atteinte de l'objectif de la stratégie d'aménagement du PGAIR et la perte des investissements réalisés par le passé. Un suivi rigoureux doit être fait, et ce, année après année afin d'assurer la qualité des clôtures en place sur le territoire pour empêcher l'intrusion de cerfs dans les exclos ayant fait l'objet de mesures de baisse de densité auparavant.



FIGURE 6 : SEMIS DE SAPIN NATUREL BROUÉ PAR LES CERFS DE VIRGINIE (« BROUTZAÏ » DE 25 ANS)

Estimation de l'aide financière maximale

Conformément à l'annexe 1, l'aide financière accordée à Gestion forestière Solifor Anticosti S.E.C correspond à 100 % du montant requis pour la réalisation des travaux, soit de 1 339 500,00 \$. Cette somme sera versée dans le cadre du Programme d'investissements dans les forêts publiques affectées par une perturbation naturelle ou anthropique.

Approbation du plan

J'approuve le plan sous réserve des conditions ci-après énoncées :

- Le délégataire de gestion pourra exécuter les travaux nécessaires, afin de construire, démanteler et maintenir les exclos en bon état, et ce à la satisfaction du Ministère.
- Toutes modifications apportées au présent plan devront faire l'objet d'un addenda avant son application.

La sous-ministre associée aux Opérations régionales,



Lucie Ste-Croix

19-12-09

Date

Annexe1 : Valeur des travaux et budgets

Travaux d'aménagement (Gestion forestière Solifor Anticosti S.E.C.)				
Construction d'exclos (main-d'œuvre et machinerie)				
Exclos	Km linéaire	Planifié	Taux (\$/km)	Total (\$) Budget
Fillion	6,3	Oui	15 825,00	100 000,00
Sainte-Anne (2019)	4,6	Oui		73 000,00
Huard	6,8	Oui		108 000,00
McDonald	6,1	Oui		97 000,00
	23,8		Sous-total	378 000,00
Démantèlement d'exclos				
Exclos	Km linéaire	Planifié	Taux (\$/km)	Total (\$) Budget
Maskati	11,7	Oui	13 123,00	154 000,00
Sainte-Anne (2005)	18,1	Oui		238 000,00
	29,8		Sous-total	392 000,00
Entretien d'exclos				
Exclos actifs	Km linéaire	Planifié	Taux (\$/km)	Total (\$) Budget
17	121	Oui	-	250 000,00
			Sous-total	250 000,00
Matériel pour l'installation et l'entretien de la clôture				
Matériel	Quantité		Taux (\$/km)	
Clôture à gibier (4 pi et 8 pi)	30 km		8 100,00	243 000,00
Poteau de métal	À définir	Commande	Soumission	15 000,00
Quincailleries diverses	À définir	Commande	Soumission	25 000,00
			Sous-total	283 000,00
Réfection et construction de chemins				
	Quantité	Planifié	Coût (\$)	
Réfection	1,5 km	Oui	4 500,00	4 500,00
Construction	1,5 km	Oui	19 000,00	19 000,00
Installation ponceau	1 (2 000 mm)	Oui	13 000,00	13 000,00
			Sous-total	36 500,00
Total pour le programme d'aide financière (Solifor)				1 339 500,00
Mesure d'aide au contrôle de la densité des cerfs (Rexforêt inc.)				
Catégorie	Quantité	Travaux planifiés	Taux (\$/km ²)	
Sentier de VTT	À définir ²	-	800	150 000,00
Aide à la chasse	À définir ³	-	-	
Autres mesures	À définir ⁴	-	-	
Total pour le programme d'aide financière (Rexforêt)				150 000,00
Total pour l'aide financière globale				1 489 500,00

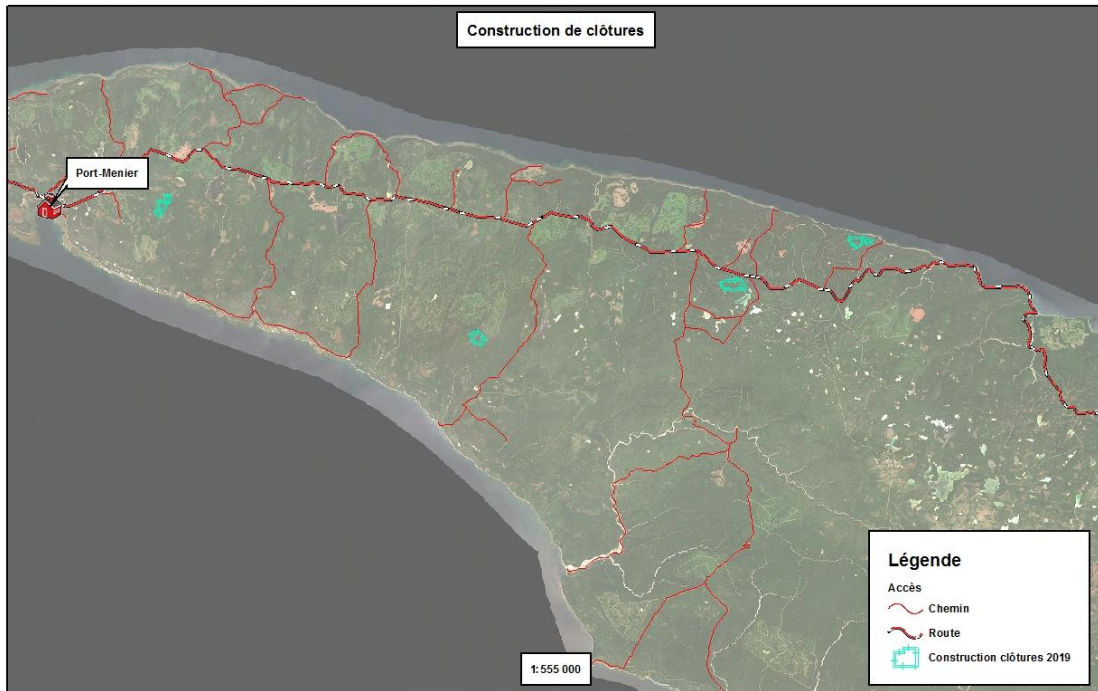
² Selon les besoins de l'intervenant faunique – à documenter en région

³ Selon les besoins de l'intervenant faunique – à documenter en région

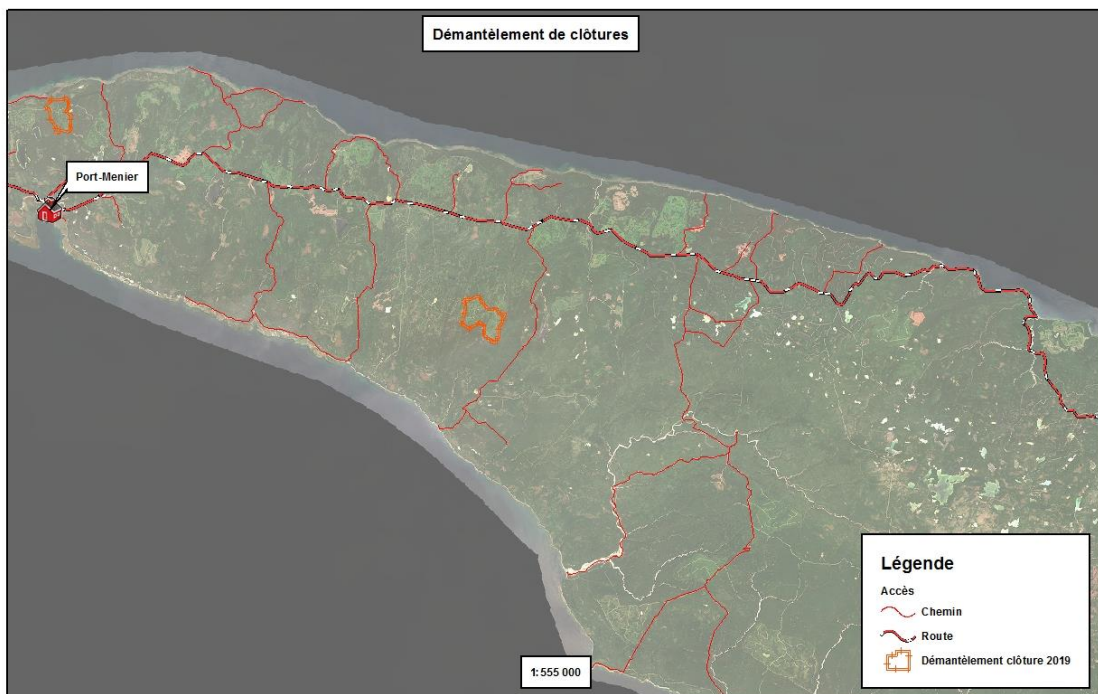
⁴ Selon les besoins de l'intervenant faunique – à documenter en région

Annexe 2 : Localisation des travaux

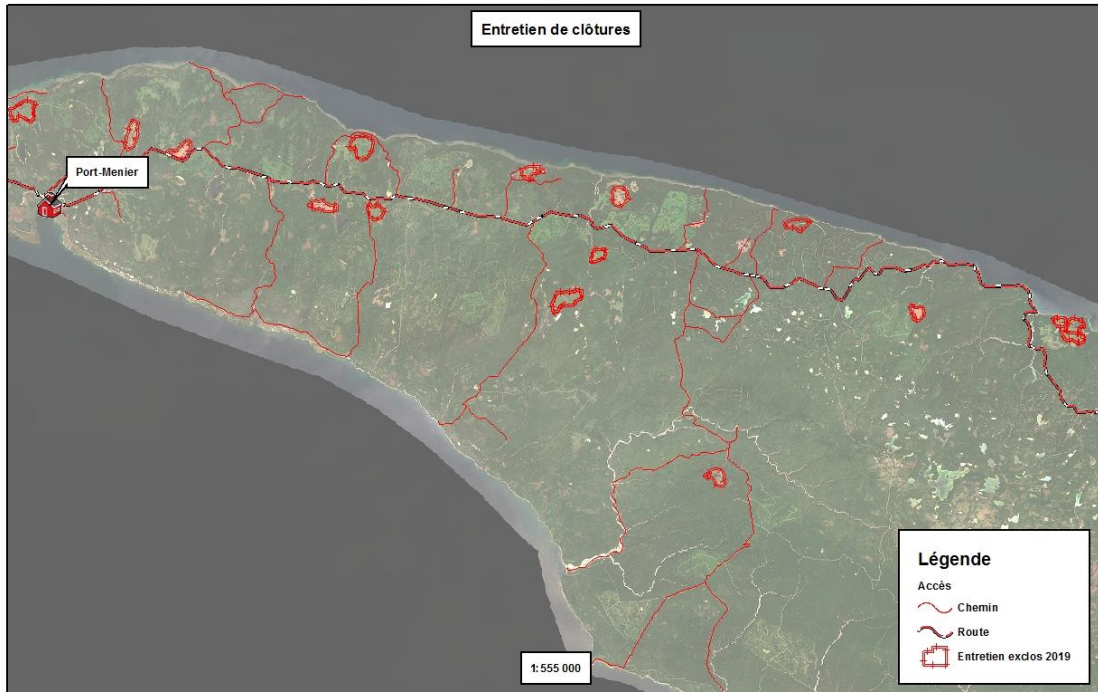
Construction de clôtures



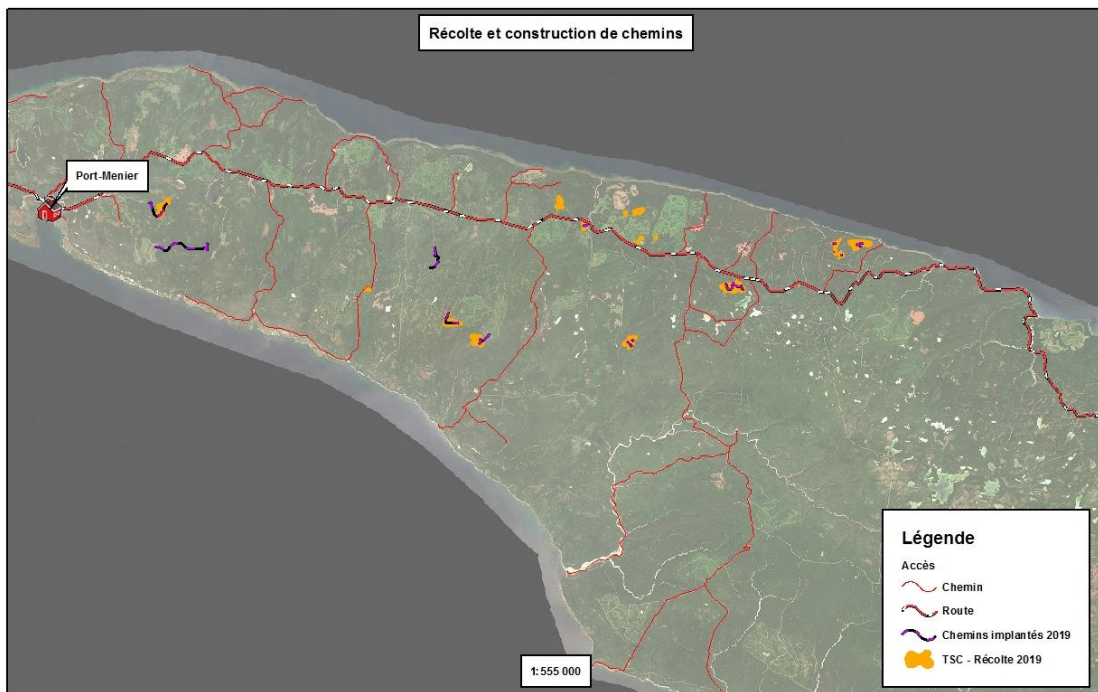
Démantèlement de clôtures



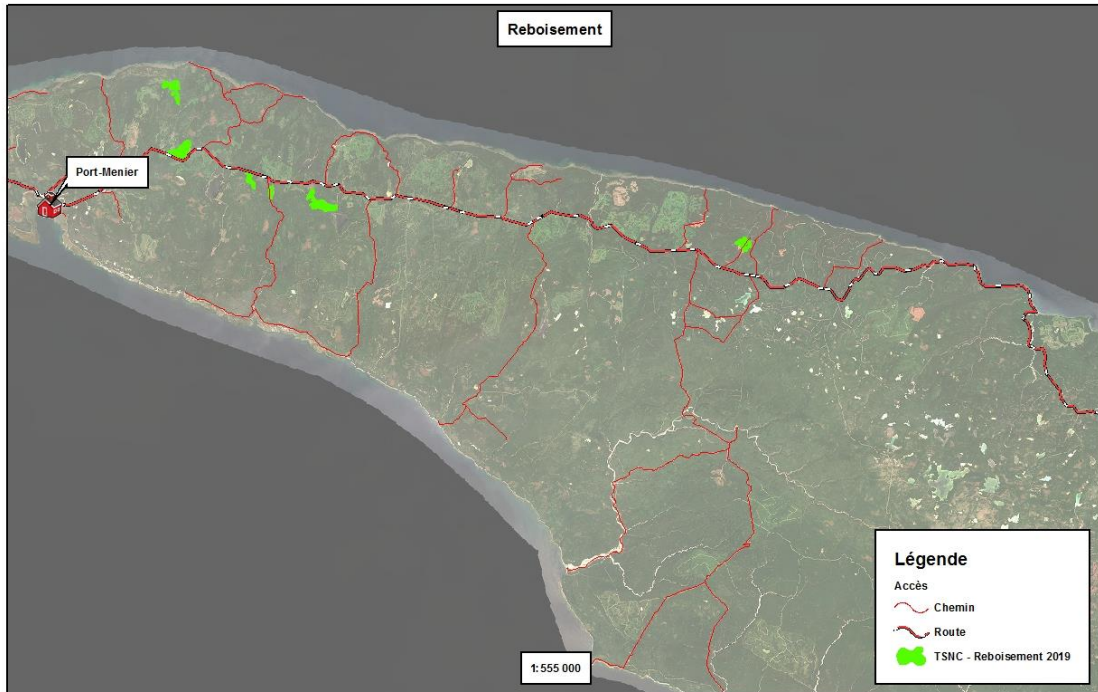
Entretien de clôtures



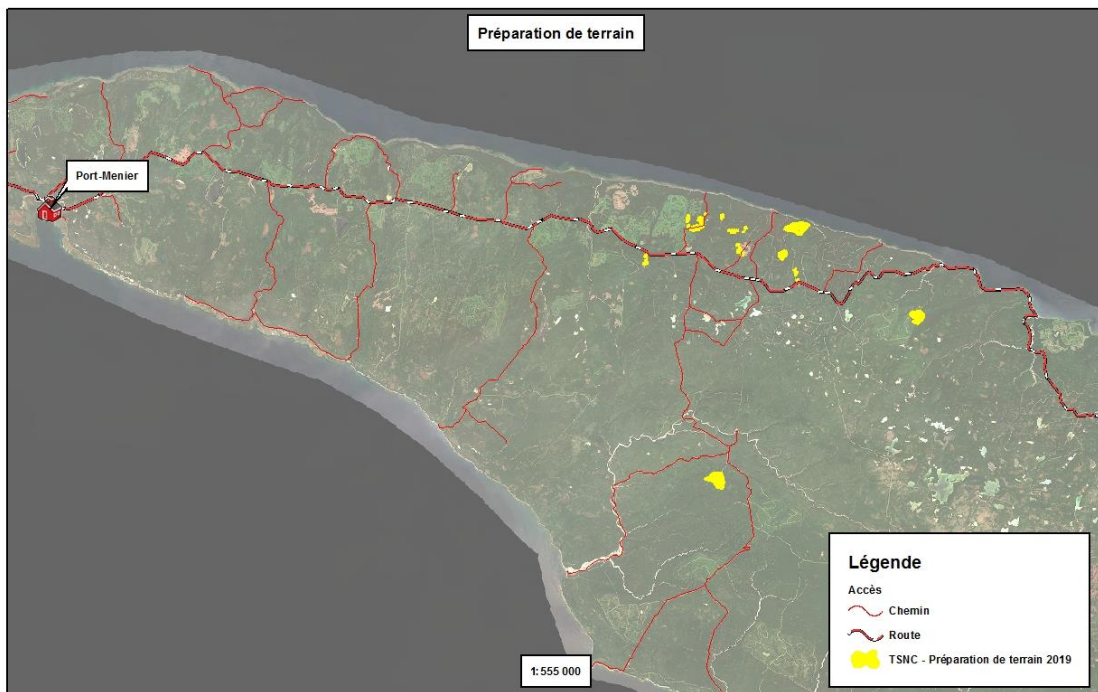
Récolte et voirie forestière



Reboisement



Préparation de terrain



Réfection et construction de chemin secteur Sainte-Anne

